



Fondation  
pour le développement  
de l'accueil préscolaire

## Rapport annuel 2022

### CONSEIL DE FONDATION

Présidence : Liliane Maury Pasquier  
Vice-présidence : Guy Suchet  
Membres : Louise Barradi, Karine Bruchez (jusqu'au 31.05.2022), Anne-Catherine Hurny, Christina Kitsos, Nathalie Leuenberger, Salima Moyard et Eléonore Zottos

### Message du Conseil de fondation

L'accueil préscolaire continue à se développer et le Conseil de fondation s'en réjouit. Entre 2020 et 2022, un peu plus de 500 places supplémentaires en crèche ont été mises à disposition de la population genevoise par les communes genevoises. Près de 7'100 places en crèche et en accueil familial de jour (structures de coordination et crèches familiales) étaient ainsi subventionnées par les communes genevoises fin 2022 (6'700 places en crèche et 400 en accueil familial de jour). En 2022, seule une commune n'offre aucune place en crèche à ses habitants.

La Fondation a poursuivi ses travaux en vue d'établir, avant la fin de sa première législature et conformément à ses missions, un rapport sur les critères d'accès aux structures d'accueil préscolaire et de proposer des recommandations en la matière destinées aux communes.

Enfin, la Fondation a élaboré une procédure pour participer au financement des mesures de soutien et d'aménagement (hors du champ de la pédagogie spécialisée) mises en œuvre au sein des structures d'accueil préscolaire pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Celle-ci sera effective à partir de la rentrée scolaire 2023/2024. Le Conseil de fondation a vivement souhaité que cette contribution favorise l'inclusion des enfants à besoins spécifiques au sein des structures d'accueil de la petite enfance.

## A. MISSIONS DE LA FONDATION

La Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire est instituée par la nouvelle loi sur l'accueil préscolaire (LAPr) du 12 septembre 2019.

Un des buts de cette nouvelle loi est de développer l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire, afin d'atteindre un taux d'offre d'accueil adapté aux besoins et répondre ainsi l'article de la Constitution genevoise, qui stipule que l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire est bien adaptée à ces besoins.

Le but de la Fondation est double.

Il est d'abord financier, avec la perception de la contribution des employeurs et celle du canton pour le financement de l'exploitation des structures d'accueil préscolaire à prestations élargies (crèches) et des structures de coordination de l'accueil familial de jour, subventionnées ou exploitées par les communes, et sa redistribution aux communes. Il s'agit par conséquent du financement des places d'accueil qui ont vocation à répondre aux besoins de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Une quote-part de cette contribution est aussi dédiée aux mesures en faveur de l'accueil préscolaire des enfants à besoins spécifiques.

Il est également politique, la Fondation ayant pour mission de soutenir la coordination et la planification de l'accueil préscolaire. Cela comprend notamment les missions de recommander au Conseil d'Etat un taux d'offre d'accueil préscolaire à atteindre, d'établir des éléments de planification pour parvenir à ce dernier et de proposer des recommandations quant aux critères d'accès ou encore de publier une grille de référence des tarifs.

La FDAP a son siège auprès de l'Association des communes genevoises (ci-après ACG) qui en assure la gestion administrative, comptable et financière. L'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) est également étroitement associé aux travaux du Conseil de fondation et assure une expertise en matière de petite enfance.

## B. ACTIVITÉS DE LA FONDATION EN 2022

Le Conseil de fondation s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2022.

Dans l'optique d'obtenir des éléments objectivables qui permettent au Conseil de fondation d'émettre des recommandations sur les critères d'accès aux structures d'accueil de la petite enfance ou encore de publier une grille de référence des tarifs (art.23 lettres j et k de LAPr), quatre séances ont été consacrées à l'analyse des résultats de l'étude, menée par l'OCPE au printemps 2021 sur mandat de la Fondation, sur les critères d'accès et les pratiques tarifaires dans les communes genevoises.

La dernière séance de l'année 2022 a permis de commencer le travail d'élaboration de recommandations en la matière. Les travaux vont se poursuivre durant l'année 2023 et se termineront par la publication d'un rapport sur les critères d'accès aux structures d'accueil préscolaire et la proposition de recommandations en la matière.

Le règlement sur l'accueil préscolaire étant entré en vigueur le 6 juillet 2022, la Fondation a commencé ses travaux pour l'élaboration d'une procédure permettant d'apporter, conformément à la loi, un soutien financier pour les mesures de soutien et d'aménagement (hors du champ de la pédagogie spécialisée) mises en œuvre au sein des structures d'accueil préscolaire pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques.

Enfin, en lien avec cette thématique complexe, constatant le manque de données et de vue globale sur cette population d'enfants pris en charge au sein des structures d'accueil préscolaire, la FDAP a mandaté l'OCPE pour mener une large étude à ce sujet. Ayant pour objectif de réaliser un état des lieux sur ce qui est fait aujourd'hui dans le canton de Genève pour accueillir ces enfants, celle-ci a été lancée au printemps 2023.

Fin 2022, l'offre subventionnée par les communes genevoises représentait à l'échelle du canton près de 6'700 places dans les structures d'accueil à prestations élargies de type crèche et environ 400 places pour l'accueil familial de jour. Entre 2020 et 2022, le nombre de places en crèche a augmenté de plus de 500 places alors que les places pour l'accueil familial de jour ont légèrement baissé en lien, notamment, avec l'introduction d'un salaire minimum (entrée en vigueur le 1er janvier 2022) dans le canton.

Près de 7'100 places en crèche et en accueil familial de jour (structures de coordination et crèches familiales) étaient ainsi subventionnées par les communes genevoises à la fin de 2022, représentant à l'échelle du canton 34 places d'accueil pour 100 enfants d'âge préscolaire (32 en crèche et 2 en accueil familial de jour). En 2021, sur recommandation de la FDAP, le Conseil d'Etat a fixé à 44% le taux d'offre à atteindre à l'horizon 2029.

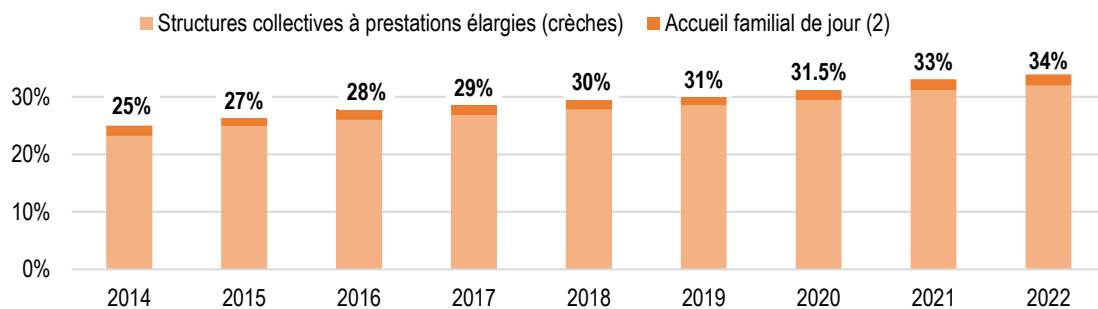
L'offre globale de places en crèche, comprenant les places ayant une autre source de financement (organisation internationale, institution de droit public et entreprise) et l'offre privée, représentait 36,7 places d'accueil pour 100 enfants d'âge préscolaire.

## Nombre de places d'accueil dans les structures à prestations élargies type crèche et dans les structures pour l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes

Nombre de places	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Structures à prestations élargies (crèches)</b>	<b>4'738</b>	<b>5'186</b>	<b>5'490</b>	<b>5'652</b>	<b>5'867</b>	<b>6'031</b>	<b>6'167</b>	<b>6'496</b>	<b>6'679</b>
<i>Accroissement annuel</i>		+448	+305	+161	+215	+163	+136	+329	+184
<b>Structures de coordination AFJ + crèches familiales</b>	<b>368</b>	<b>415</b>	<b>393</b>	<b>441</b>	<b>421</b>	<b>450</b>	<b>438</b>	<b>408</b>	<b>406</b>
<i>Accroissement annuel</i>		+47	-22	+48	-20	+29	-12	-30	-2
<b>Total</b>	<b>5'106</b>	<b>5'601</b>	<b>5'884</b>	<b>6'093</b>	<b>6'289</b>	<b>6'481</b>	<b>6'605</b>	<b>6'904</b>	<b>7'085</b>
<i>Accroissement annuel</i>		+495	+283	+209	+196	+192	+124	+299	+181

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

## Taux d'offre<sup>(1)</sup> d'accueil dans les structures à prestations élargies (crèches) et dans les structures pour l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes



<sup>(1)</sup> Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire (Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois / congé maternité).

<sup>(2)</sup> Structures de coordination AFJ + crèches familiales.

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance; Office cantonal de la statistique.

## C. COMPTES 2022

### C.1 BILAN au 31.12.2022

<b>ACTIF</b>	<b>26'159'583.98</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>26'159'583.98</b>
<b>Disponibilités et placements à court terme</b>	<b>20'240'843.22</b>
Banque	20'240'843.22
BCGe - CH89 0078 8000 0507 8027 4	20'240'843.22
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>5'918'740.76</b>
Autres revenus d'exploitation	5'918'740.76
Contributions des CAF à recevoir	5'918'740.76
<b>PASSIF</b>	<b>26'159'583.98</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>26'076'543.74</b>
<b>Engagements courants</b>	<b>12'357.50</b>
Comptes courants avec tiers	12'357.50
c/c ACG	12'357.50
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>26'064'186.24</b>
Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	12'000.00
Charges d'exploitation à payer	12'000.00
Transferts du compte de résultats	25'960'000.00
Subventions à verser	25'960'000.00
Autres revenus d'exploitation	92'186.24
Contributions des CAF à rembourser	92'186.24
<b>Capital propre</b>	<b>83'040.24</b>
<b>Excédent/découvert du bilan</b>	<b>83'040.24</b>
Résultat annuel	-121'569.16
Résultat d'exploitation	<b>-121'569.16</b>
Résultats cumulés des années précédentes	204'609.40
Résultats précédents	204'609.40

## C.2 COMPTE DE RÉSULTAT au 31.12.2022

<b>CHARGES</b>	<b>26'087'974.03</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>10'800.00</b>
Autorités et commissions	10'800.00
Jetons de présence	10'800.00
<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>1'117'174.03</b>
Prestations de services et honoraires	1'117'174.03
Frais de séances et de réceptions	1'557.50
Frais de gestion des CAF	745'385.03
Frais de fiduciaire	10'231.50
Honoraires de gestion administrative et financière ACG	200'000.00
Prestations de l'OCPE	160'000.00
<b>Charges de transfert</b>	<b>24'960'000.00</b>
Subventions à des collectivités et à des tiers	24'960'000.00
Subventions - Places IPE	24'460'000.00
Subventions - Enfants à besoins spécifiques	500'000.00
<b>REVENUS</b>	<b>25'966'404.87</b>
<b>Taxes</b>	<b>24'446'404.87</b>
Autres taxes	24'446'404.87
Contribution des CAF	24'446'404.87
<b>Revenus de transfert</b>	<b>1'520'000.00</b>
Subventions des collectivités publiques et des tiers	1'520'000.00
Contribution du canton	1'520'000.00
<b>Total des charges</b>	<b>26'087'974.03</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>25'966'404.87</b>
<b>+ Excédent de revenus / - Excédent de charges</b>	<b>-121'569.16</b>

## F. CONCLUSION

L'exercice 2022 se boucle avec un excédent de charges de 121'569 francs, couvert par la fortune.

**AU NOM DE LA FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL  
PRÉSCOLAIRE INTERCOMMUNAL D'ÉQUIPEMENT**



Guy Suchet  
Le Vice-président



Liliane Maury Pasquier  
La Présidente

Carouge le 27.06.2023